

Séance du mardi 07 octobre 2025

Membres en exercice : 10

Nb de présents : 7
Nb de représentés : 2
Nb de vote exprimés : 9
Nb de vote pour : 9
Nb de vote contre : 0
Nb d'abstention : 0

sept octobre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO,
Date de la convocation: 01/10/2025

Présents : Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent
BEREAU, Xavier BLOND, David PATEAU, Jérémie
CUSSEAU, Sarah BRUNELLOT

Représentés : Quitterie DUCLOT représentée par Pascal
LABRO, Dominique PEYTOUREAU représenté par Jérémie
CUSSEAU

Excusés :

Absents : Marie MIRAMON

Secrétaire de séance : Robert FAURE

**Objet : Délibération transfert de compétence au SIVU du Brannais -
DE_2025_26**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L5214-16 et L5211-5
;

Vu la loi n°2015-991 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment
l'article 68;

Vu les statuts du SIVU du Brannais;

Considérant que la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de
la République incite aux transferts de compétences des communes aux communautés de
communes ou aux Syndicats de Communes;

Considérant qu'il existe déjà une convention entre la collectivité et le SIVU pour le traitement
de ses effluents;

Considérant que ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe
délibérant, du SIVU et de ses communes membres.

LE CONSEIL, après avoir entendu l'exposé de l'analyse de l'audit du transfert de la compétence
Assainissement Collectif de Saint Aubin de Branne présentée par l'intervenant du cabinet G4
ingénierie, demande le transfert de la compétence Assainissement Collectif de Saint Aubin de
Branne au SIVU Assainissement du Brannais .

Fait les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
LABRO Pascal



Secrétaire de séance
Robert FAURE